



Passage d'un cdd à un cdi, délai d'information?

Par **stefie013**, le **31/07/2009** à **12:35**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis 2 ans et l'échéance arrive le 24 septembre. A celle-ci, je dois passer en CDI. Il s'agit d'1 CDD reconduit il y a 1 an. Déjà, légalement, est-ce que c'est possible?

Je voulais savoir s'il y avait un délai avant le terme auquel l'employeur doit me spécifier si je passe bien en CDI. Y a t'il une obligation de la part de l'employeur d'en informer le salarié? Si oui, par écrit?

Mon idée est de les prévenir de me tenir informé bien avant la fin du CDD afin de prévoir une recherche d'emploi, pour ne pas être dépourvue si à la dernière minute on me dit que mon CDD s'arrête là et sans CDI.

De plus, je viens d'apprendre que je suis enceinte et je ne sais pas à quel moment en informer mon employeur, par peur qu'il ne me passe pas en CDI. Qu'en pensez-vous sur cette question?

je suis dans une grande confusion et cela m'aiderait énormément d'avoir l'avis d'expert. Merci par avance pour vos réponses.